



**uniformation**

# **PIC IAE 2026-27**

Critères  
et  
Modalités de mise en oeuvre

1 AVRIL 2026

**MAJ 14/04/2026**

Ces informations sont valables à date et sous réserves d'évolutions pouvant intervenir toute l'année.  
Nous vous invitons à contacter votre conseiller-ère  
**UNIFORMATION.**

L'OPCO DE LA COHÉSION SOCIALE

## Engagement du PIC IAE 2025

### Au national :

Dotation de l'Etat : 43M € (Hors FG)

Avec sur engagement OPCO : 49,5M€ (+15%)

### En Nouvelle Aquitaine :

	Engagements	Nb de SIAE bénéficiaires	Nb de stagiaires
2024	3 150 258 €	219	4 911
2025	3 286 586 €	195	5 379

# Les objectifs du PIC IAE

## Rappel

Le PIC a vocation à financer des actions de développement des compétences à destination des salariés en parcours d'insertion.

Les objectifs partagés - Les actions de formation doivent :

- De concourir aux **sorties dynamiques et positives**, en lien avec :
  - les besoins en compétences des territoires
  - les besoins économiques
  - l'élargissement des procédures de recrutement aux viviers de personnes en parcours d'insertion notamment sur les offres d'emploi non pourvues.
  
- L'acquisition des **compétences transférables et mobilisables** dans la suite de leur parcours.

Depuis 2021, elles doivent soutenir :

- Les préparations et formations liées aux métiers du grand âge et de la petite enfance**
- Viser la sortie des **situations d'illettrisme**.

# SIAE et Publics éligibles

- Les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)
- Les Régies de quartier ou de territoire (portant un ACI et/ou une EI)
- Les Associations intermédiaires (AI) *branchées ou non*
- Les Entreprises d'insertion (EI) *branchées ou non*
- Les ACI accompagnant des salariés en PPSMJ (détention)
- Les Entreprises à But d'Emploi (EBE)



- Les salariés en CDDI
- CDI inclusion (\*)
- Salariés en CDII uniquement pour ceux de plus de 57 ans
- Les salariés en CDDU des Associations intermédiaires
- Les salariés en contrat emplois pénitentiaires durant leur parcours d'insertion
- Les salariés en CDI conventionnés des EBE (\*)

(\*) déclaration sur l'honneur de l'employeur certifiant de ce type de contrat que vous pouvez retrouver [sur le site d'Unifformation](#).

# Les actions éligibles

## CONTEXTE :

[Note relative aux règles d'éligibilité des actions de formation au Plan d'Investissement dans les Compétences \(PIC\) de l'Insertion par l'Activité Economique](#)

Modification de l'accord cadre national pour la formation des salariés en parcours :

Les formations peuvent être de tout type

en termes de contenu thématique, de durée ou de modalités pédagogiques.



Une présomption d'exclusion des formations à la charge de l'employeur :

**Sont présumées inéligibles : Les formations à la sécurité relevant de l'obligation de l'employeur (articles L. 4141-4 et R. 4141-3 et suivants du Code du travail) qui ne sont pas ou plus inscrites/enregistrées et actives au RNCP ou au RNS**

**Sauf si la formation permet l'acquisition de compétences transférables utiles au projet professionnel du/de la salarié(e)**

- Remplir et transmettre [une attestation employeur éligibilité formation DGEFP par stagiaire et par formation](#) uniquement pour les formations suivantes (même si inscrites/enregistrées et actives au RNCP ou au RNS.)

SST (Sauveteur Secouriste du Travail)

PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)

HACCP (Hygiène alimentaire)

Gestes & Postures

Habilitations électriques

CACES® (Conduite d'engins)

Travail en hauteur

Échafaudage

**ET** Toutes formations à la conduite d'engins

• Toutes formations liées à la prévention des risques/TMS/Accidents...

# Les actions éligibles

- Les formations qui **participent au projet d'insertion professionnelle de la personne & constituent des compétences transférables**
- Mais restant dans la limite du calendrier de réalisation.
- Toutes modalités pédagogiques **FOAD/AFEST/formations internes/dispensées par prestataires externe**
- Dispensée par **un organisme de formation référencé QUALIOP**

## Formations non recevables :

- Exercices d'évacuation incendie ...
- Les formations à la sécurité relevant de l'obligation de l'employeur sans attestation
- Relevant de l'accompagnement socio-professionnel,
- Les actions d'information/sensibilisation (congrés, colloques...)
- Les actions de formation relevant de la formation initiale
- Diagnostic reconversion

## La formation devra impérativement:

- Se dérouler exclusivement sur le temps de travail
- D'une durée > 3H30**
- Être couverte intégralement par la durée du contrat de travail
- Proposer un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel

# Questions d'éligibilités

- **La formation CSSCT est-elle éligible au PIC IAE ? OUI**

La formation CSSCT concerne une formation obligatoire pour les membres du CSE ; or les salariés en insertion ont le droit des membres du CSPE et peuvent donc accéder à cette formation sur le PIC, par dérogation au principe vu précédemment. (Y compris pour la branche ACI)

- **Le bilan de compétences rentre-t'il dans le cadre du PIC ? OUI**

Le bilan de compétence est éligible, pour autant il est préconisé pour les CDDI/CDDU qui ont une expérience professionnelle significative et une formation initiale. Pour les autres il est préférable de faire des évaluations Cléa, PIX, etc.

**Est-ce que les formations SST pour les salariés en insertion rentrent dans le cadre du PIC IAE ? OUI avec attestation**

- Si la formation permet l'acquisition de compétences transférables utiles au projet professionnel du/de la salarié(e.)
- **Le permis B est-il pris en charge dans le cadre du PIC IAE ?**

Oui, il est possible de financer des permis (code, conduite ou les deux), dans le cadre d'une prise en charge à hauteur de 26€ ou 30.33€/h/stagiaire selon les conventionnements des SIAE.
- Si la SIAE applique la CCN des ACI, RQ, ALISFA ou Aide à domicile, les permis peuvent être financés jusqu'à 39€/h/stagiaire.
- Si la SIAE applique la CCN des ACI, seuls les permis complets (code + conduite) peuvent être financés jusqu'à 39€/h/stagiaire.



# Quels coûts éligibles ?

- Les Coûts pédagogiques
- Les Frais Annexes (repas, hébergement, transport),
- La rémunération (obligatoire)



L'EDEC PIC IAE finance :

- 70% du coût total si < 250 ETP
- 60% du coût total si  $\geq$  250 ETP

Des fonds conventionnels complètent les fonds publics pour les branches qui l'ont décidé :

- ACI,
- Régies de Quartier,
- Alisfa,
- Aide à Domicile

# Engagement des demandes

## Dépôt et engagement des dossiers en 2026 ?



Instruction et engagement des demandes de prise en charge des formations :

- **Par date de début de formation : Quatre mois glissants**

Actuellement du **23/03/2026 (pas de rétroactivité)** au **30/07/2026**

[Financements dans le cadre du Plan d'Investissement Compétences en faveur de l'insertion \(PIC IAE\) | Uniformation](#)

*\* Les engagements seront réalisés dans la limite des fonds disponibles*

# Les prises en charge

Identiques à 2025

Tableau récapitulatif des plafonds d'engagements selon le conventionnement, le type et la taille des structures

Adhérent appliquant ou non une CCN de branche	Type de Formation	CONVENTIONNEMENTS IAE	
		ACI	AI et EI
		Plafond de prise en charge <u>SIAE Toutes tailles</u>	Forfait de prise en charge Coût Pédagogique + FA <u>différents selon la taille</u> *Rémunération possible si le cumul CP+FA inférieur au forfait
ACI Régies de Quartier ALISFA ET BAD	Classique	Coût Pédagogique + FA 26€/h/stagiaire + 1,30€ Rémunération obligatoire	-250 ETP: 30,33€/h/stagiaire +250 ETP: 19,50€/h/stagiaire
	spécifique*	Coût Pédagogique + FA 39€/h/stagiaire + 1,30€ Rémunération obligatoire	Coût Pédagogique + FA 39€/h/stagiaire + 1,30€ Rémunération obligatoire
Adhérents hors branche Adhérents autre branches	Tous types de formation	Coût Pédagogique + FA 26€/h/stagiaire + 1,30€ Rémunération obligatoire	-250 ETP: 30,33€/h/stagiaire +250 ETP: 19,50€/h/stagiaire
Entreprise à but d'emploi EBE ACI accompagnant des Salariés en détention	Tous types de formation	Coût Pédagogique + FA 26€/h/stagiaire + 1,30€ Rémunération obligatoire	
		Coût Pédagogique uniquement 26€/h/stagiaire + 1,30€ Rémunération obligatoire	

\* Formations considérées comme spécifiques:

- Branche ACI : CACES, Permis à partir du B, FIMO, évaluations CléA, ET **toutes les formations des communes éloignées de Guyane**
- Branche RQ : CACES, les différents permis, évaluations CléA
- Branche ALISFA : CACES et autres permis de chariots élévateurs, les différents permis et évaluation initiales et finales CléA
- Branche AD : CACES, les différents permis, évaluations et formations CléA **ET les formations certifiantes reconnues par la branche ou formations professionnalisantes nécessaires pour le secteur**

# Le Calendrier 2026 – 2027



Période d'engagement des demandes d'aide financière unique (DAFU)

**23/03/2026** au 31/12/2026

Période de réalisation des actions de formation

*Si la formation engagée dépasse les dates de réalisation, UNIFORMATION proratisera les coûts et une nouvelle demande devra alors être transmise pour la prise en charge du reste de la formation)*

23/03/2026 au **30/04/2027**

**Pas de rétroactivité**

Date limite de réception des Demandes de Remboursement (DR)

**31/05/2027**

Date limite de règlement par le Centre de traitement national (CTN)

**30/06/2027**

# Le schéma d'engagement et de règlement d'une DAF

## 1 mois AVANT

Demande d'aide financière  
**(DAF)**

*Espace privé  
employeur/mes  
dossiers/saisir/avant*

Avant le début de la  
formation

## FORMATION

**Confirmation impérative  
du démarrage dès lors  
qu'elle est supérieure à 1  
mois calendaire**  
(voir délai indiqué dans  
votre courrier d'accord)

*Espace privé  
employeur/nos échanges*

## 1 mois APRES maximum

Demande de  
remboursement suite à  
aide financière

*Espace privé  
employeur/mes  
dossiers/saisir/après*

Après la formation

**En cas d'annulation de formation**, merci de **prévenir la délégation d'UNIFORMATION** afin de clôturer la DAFU qui permettra de recycler les fonds rapidement :  
[nouvelleaquitaine@uniformation.fr](mailto:nouvelleaquitaine@uniformation.fr)

# Faire une demande de financement

## SAISIR UNE DAF

Saisie d'une DAFU **par action ou par module** de formation en indiquant uniquement le nombre d'heures de la formation (sur la 1<sup>ère</sup> page du formulaire) quel que soit le nombre de stagiaires inscrits

- **Lors de la saisie des stagiaires :**  
Indiquer **les dates de contrat des salariés** CDDI ou CDDU couvrant la totalité de la formation (la formation se déroule impérativement pendant le contrat et sur le temps de travail)
- **Lors de la saisie de l'action de formation :**  
Noter dans la case « Intitulé libre » l'agrément de votre structure et dont les salariés émanent : ACI-EBE-EI –AI
- Penser à calculer et saisir la rémunération

## 1 mois AVANT le début de formation

## PIECES A JOINDRE

### Si formation externe avec OF QUALIOP1 :

- Le **DEVIS** de la formation mentionnant
  - L'intitulé de la formation,
  - Le nombre d'heures théoriques (heures pratiques exclues sur le PIC),
  - Les dates de début et fin de formation
  - Le nombre exact de participants (pas de notion de coût groupe)
- Le **PROGRAMME** détaillé de la formation
- Dans le cas d'une formation à la sécurité, joindre l'attestation d'éligibilité

### Si formation interne et AFEST

- Le **bulletin de salaire** du personnel enseignant
- Le **programme de formation**
- SI AFEST : le Protocole Parcours Individuel (PPI)

Spécificités EBE : la déclaration sur l'honneur de l'employeur précisant que le salarié est CDI dit conventionné au titre de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (

# Faire une demande de remboursement

## 1 mois après la fin de formation

Pièces à joindre pour le règlement du COÛT PÉDAGOGIQUE	Pièces à joindre pour le règlement de LA RÉMUNÉRATION	Pièces à joindre pour le règlement DES FRAIS ANNEXES
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Si FORMATION EXTERNE</b> <b>La facture du cout pédagogique</b> (au nom de votre entreprise avec coordonnées de l'organismes prestataire, intitulé de formation, nombre de stagiaires, volume horaire de formation, cout HT + TVA si appliquée+ TTC) <b>Le certificat de réalisation</b> établi et signé par l'organisme de formation</li><li>➤ <b>Si FORMATION INTERNE et AFEST :</b> Le dernier bulletin de paie du salarié formateur <b>Le certificat de réalisation</b> avec cachet et signature de l'employeur</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Le dernier bulletin de salaire</b> (avec la mention du type de contrat CDDI/CDDU) de chaque salarié concerné <i>si la mention CDDI /CDDU n'est pas précisé, joindre <u>l'attestation sur l'honneur</u></i></li><li>➤ Le contrat d'emploi pénitentiaire (si salarié en PPSMJ)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Une <u>note de frais</u> par stagiaire</b> signée par le salarié et l'employeur (modèle sur demande)</li></ul> <div data-bbox="1290 714 1406 825"></div> <p><b>CONSERVER</b> les factures hébergement, repas et transport supportées par l'employeur et/ou le salarié, <b>en cas de contrôle,</b></p>

INDIQUER dans la DR tous les coûts y compris la rémunération quand elle a été accordée : elle sera **à saisir par vos soins pour chaque salarié.**

**Sans réponse aux relances automatiques** faites par Uniformation (à 30 jours puis 45 jours après la fin de formation), le dossier sera clôturé et les fonds recyclés (60 jours après la fin de formation).



# Frais annexes

## En cas de covoiturage entre les stagiaires de la formation:

La [note de frais](#) doit :

- Mentionner « co-voiturage » et Être au nom du stagiaire conducteur
- Mentionner les noms de tous les stagiaires passagers : Il faut impérativement les NOMS, PRÉNOMS et SIGNATURES de tous les stagiaires,

### La Note de frais

- signée obligatoirement par le salarié et l'employeur + cachet de l'entreprise

### Ou les Factures comptables

- d'hébergement, restauration et transport
- au nom de la structure
- ou du salarié en fonction DE qui avance les fonds.



**Autorisés :** Les tickets de transport (métro, bus...) et les reçus de restaurant avec dates et heures.

**Rejetés :** les tickets de CB, les notes de frais basées sur les paniers repas (obligation de l'employeur) ou tout autre document non comptable

# Questions diverses

- **Dans quelles conditions pouvons-nous remplacer un stagiaire ?**

Un ou plusieurs salariés peuvent être remplacés, en cas de départ définitif, à condition que, lors de la saisie en ligne de la DR suite DAF, y compris DR complémentaire, l'adhérent tienne compte du nombre de stagiaires présents dans l'accord de financement et fournir les documents de fin de formation pour chaque remplacement. Le remplaçant doit avoir le même contrat et le même projet professionnel que le stagiaire initial, et l'attestation d'éligibilité devra être fournie le cas échéant.



Dans le cadre des formations relatives à la sécurité qui auront été accordées avec l'attestation DGEFP, il vous sera demandé l'attestation pour le salarié remplaçant

- **Que faire lorsqu'un ou plusieurs salariés n'ont pas effectué en totalité la formation prise en charge mais que le centre de formation nous facture l'entièreté de cette formation ?**

Sur les fonds publics du PIC IAE, **notre financeur (DGEFP) ne prévoit pas la prise en charge des heures d'absence justifiées ou non.**

Il est possible en revanche de **négoier avec l'organisme de formation** afin de **décaler les dates de fin de formation dans la limite du 30/04/2027**, ce qui sera **justifié par un nouveau devis que vous transmettez à votre délégation UNIFORMATION.**

Celle-ci procèdera au changement de date et vous évitez ainsi le risque de perdre le financement de votre dossier.

# ECHEANCES PIC IAE 2025-2026

## Rappel du calendrier pour les accords reçus en 2025 :

- ❑ **30 avril 2026** : Date limite de **réalisation de vos formations**
- ❑ **31 mai 2026** : Date limite de **réception de vos demandes de remboursement** pour les formations terminées en avril 2026
- ❑ **30 juin 2026** : Date limite de **réception des pièces justificatives** uniquement à la suite d'une relance de nos services



---

**ZOOM AFEST**

# Zoom RH et AFEST

Des accompagnements accessibles pour les **employeurs de -50 salariés**

Et pour les **+ 50 relevant de la branche ACI, (attente décision RQ)**



**Accompagnement RH** personnalisés sur les sujets emploi / formation / compétences



Liste d'experts référencés par Uniformation



Pré diagnostic  
1 à 2 jours de diagnostic  
2 à 4 jours d'accompagnement



Financement Uniformation et fonds conventionnels ACI, *attente décision pour RQ*

Sans CCN – 50 ETP : participation forfaitaire 4500 €



Appui à la mise en place d'une **AFEST**



Liste d'experts référencés par Uniformation



Pré diagnostic  
1 à 3 jours d'accompagnement



Financement Uniformation et fonds conventionnels ACI, *attente décision pour RQ*

Pour plus d'information : *rendez-vous avec votre conseiller*

*Déléguée régionale :*  
**Mylène VANTOURS-BURGUIERE**

**Pôle administratif**

Delphine BOUQUEY / Céline FERNANDEZ  
Virginie MAURICE / Isabelle PETIT / Pauline SIMARD  
[nouvelleaquitaine@uniformation.fr](mailto:nouvelleaquitaine@uniformation.fr)

**Conseillers**

Laurent CHAIX : **64, 40**  
Benjamin COLY : **19, 23, 87**  
Anne-Sophie LIGER : **79, 86**  
Aurélie QUIEF : **16, 17**  
Sophie VIGUIER : **24, 47**  
Jennifer PLANCHON : **33**

**Merci de votre attention**